



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cesson Sévigné, le 13/10/2020

Covid 19 | Objectif reprise TPE-PME

Un appui pour fiabiliser la reprise ou la poursuite d'activité des TPE-PME Bretonnes. Ce dispositif gratuit est porté par l'Aract et la Direccte Bretagne.

Le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a lancé, depuis le 19 mai « Objectif reprise » un dispositif pour sécuriser la reprise - ou la poursuite - de l'activité des TPE-PME post-confinement en agissant sur l'organisation du travail, la prévention des risques et les relations sociales.

Depuis son lancement, 716 entreprises bretonnes ont répondu au questionnaire en ligne sur les sites de l'Aract Bretagne et de la Direccte Bretagne et ont pu bénéficier de recommandations téléchargeables, notamment sur les champs de l'organisation du travail, du management, des RH, de la prévention et du dialogue social.

Pour aller plus loin, 99 de ces entreprises ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement à distance par des chargés de mission de l'Aract Bretagne ou d'un accompagnement sur site, notamment sur la thématique prédominante du télétravail « Comment pérenniser le télétravail et l'organiser ? ».

Les Editions du Boisbaudry témoignent de leur expérience.

Les Éditions du Boisbaudry, groupe de presse professionnelle à destination des secteurs de l'élevage, de l'industrie et de la distribution alimentaire, compte 75 salariés. Béatrice Cunit, DRH de l'entreprise, a sollicité le dispositif Objectif Reprise en juin dernier. Elle nous fait part de son expérience.

Pourquoi avoir mobilisé ce dispositif ? Quels étaient les enjeux et le contexte de l'entreprise ?

L'expérience du travail en période de confinement ne peut pas être considérée comme une simple parenthèse qui se referme sans laisser de traces durables dans l'entreprise. Elle a, au contraire, montré l'importance d'adapter dans la durée certains aspects de l'organisation du management et du dialogue social. Le recours rapide au dispositif « Objectif Reprise » était l'occasion de poursuivre sur la forte dynamique d'engagement des collaborateurs observée pendant la période de confinement, et de maintenir le dialogue avec les représentants du personnel.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Contacts presse :

Sophie OZOUF - 02 99 12 22 17 - bretag.communication@direccte.gouv.fr
Marie-Christine QUEILLÉ - 02 23 44 01 44 - mc.queille@anact.fr

3 bis avenue de belle fontaine – CS 71714
35 517 CESSON SÉVIGNÉ Cedex



Pour quels objectifs l'entreprise a été accompagnée ? Comment s'est déroulé l'appui de l'Aract Bretagne ?

J'ai d'abord répondu à un questionnaire d'une vingtaine de questions de retour d'expérience sur la période de confinement. Puis, j'ai eu un entretien d'orientation avec un chargé de mission de l'Aract Bretagne. Cela a permis de retenir une question prioritaire à traiter et le type d'accompagnement le plus approprié à la situation de l'entreprise.

Il a été convenu la réalisation d'un accompagnement court par l'Aract Bretagne pour aider à partager des repères communs entre direction et représentants du personnel sur le télétravail et définir ensemble les étapes pour permettre de faire évoluer la charte d'organisation du télétravail en vigueur au sein de l'entreprise depuis 2018. Concrètement cela s'est traduit par une séance de travail commune entre la direction (DG et DRH et les représentants du personnel) pour partager les enjeux et les conditions d'un télétravail performant sur la durée pour l'activité et les conditions de travail.

Quels ont été les bénéfices de cet accompagnement ? Qu'est-ce que cela a permis pour l'entreprise ?

L'accompagnement a permis un recentrage sur les questions prioritaires à traiter et la définition des étapes du plan d'actions à mettre en oeuvre. Cela a été l'occasion également d'une prise main de certains outils du réseau Anact-Aract bien utiles, notamment le questionnaire et le kit méthodologique sur le télétravail. Finalement, cela a permis d'avancer plus efficacement dans notre projet tant en termes de temps que d'adhésion dans les orientations prises.

Comment bénéficier gratuitement de cet appui en Bretagne ?

Accessible depuis le 19 mai sur les sites anact.fr/objectifreprise et travail-emploi.gouv.fr, « Objectif reprise » propose trois modalités d'appui :

- **Sensibilisation** : au moyen d'un questionnaire en ligne, les TPE-PME peuvent identifier leurs points forts et axes de progrès en matière d'organisation, de prévention, et de relations sociales.
- **Conseil** : celles qui souhaitent aller plus loin peuvent avoir accès à des modalités d'échanges et de conseils (orientation vers des solutions existantes, échanges de pratiques en ligne, ou encore contact avec un expert des conditions de travail pour les entreprises de plus de 11 salariés).
- **Accompagnement** : identifiées selon des critères de priorité en région, des entreprises, ayant plus particulièrement besoin d'être soutenues, se verront conseiller un accompagnement adapté associant le personnel.

« Objectif reprise » complète les dispositifs d'accompagnement mis en place par le [Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#) pour aider les entreprises à faire face aux difficultés provoquées par l'épidémie de la Covid 19 et [assurer la santé et la sécurité des salariés](#) et [protéger les emplois](#) : activités partielles, fiches métier et guides de branches, protocole national notamment.

La Direccte est par ailleurs mobilisée pour conseiller les entreprises sur les solutions s'offrant à elles et veiller à la bonne mise en place des gestes barrière et mesures de distanciation sur les lieux de travail.

Plus d'info

- bretagne.direccte.gouv.fr
- bretagne.aract.fr